

A quand l'abolition des immunités diplomatiques ?

écrit par Maxime | 26 octobre 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/10/25/la-justice-autrichienne-casse-la-condamnation-dun-migrant-pour-viol-sur-mineur-dans-une-piscine/>

Deux autres informations en matière de justice qui méritent la comparaison.

Il est question des immunités judiciaires :

1/ Levée d'immunité parlementaire décidée pour les propos de Jean-Marie Le Pen :

<http://www.humanite.fr/le-parlement-europeen-vote-la-levée-de-limmunité-parlementaire-de-jean-marie-le-pen-pour-incitation>

(poursuite pour avoir outrepassé la liberté d'expression)

2/ Bénéfice de l'immunité diplomatique pour un agent administratif du Maroc ivre, violent et armé lors d'une altercation dans les Yvelines :

http://www.infonormandie.com/Yvelines-le-conducteur-marocain-ivre-et-arme-beneficiait-de-l-immunité-diplomatique_a14566.html

A quand l'abolition des immunités diplomatiques ?

De même, la princesse saoudienne impliquée dans l'agression d'un artisan français à Paris n'a pas été arrêtée :

<https://francais.rt.com/france/27852-agression-lartisan-francais-princesse>

Ce privilège insupportable devrait être aboli, quitte à ce que

notre personnel diplomatique renonce à être présent dans les pays qui n'offrent pas de garanties suffisantes quant au respect de l'Etat de droit.